



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE



**PRIX DES MEILLEURS ACTEURS
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRIX DES MEILLEURS ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

GUIDE DE PARTICIPATION ET D'ORGANISATION

IVOIRE ECO AWARDS



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
MOT DU MINISTRE	5
PRÉSENTATION DU PRIX	6
I. ORGANISATION DU PRIX	7
II. CATÉGORIES DE PRIX	11
III. CONDITIONS DE PARTICIPATION	12
IV. CRITÈRES D'ÉVALUATION	13
V. GRILLES DE NOTATION	14
VI. DOSSIER DE CANDIDATURE	14
VII. DÉROULEMENT DU CONCOURS	14
VIII. RÉCOMPENSES	15
IX. SUSPENSION OU ANNULATION DU CONCOURS	15
X. CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX	16
XI. MODIFICATION ET GESTION DES IMPRÉVUS	16
ANNEXES 1 - GRILLE DE NOTATION	17
ANNEXES 1 - DOSSIERS DE CANDIDATURE	25

LISTE DES ABREVIATIONS

ANADER :	▸ Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANDE :	▸ Agence Nationale de l'Environnement
ANP :	▸ Autorité Nationale de la Presse
CGECI :	▸ Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CIAPOL :	▸ Centre Ivoirien Antipollution
CNDD :	▸ Commission Nationale du Développement Durable
DAJC :	▸ Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux
DCRP :	▸ Direction de la Communication et des Relations Publiques
DCSE :	▸ Direction du Contrôle et de la Sécurité Environnementale
DDISC :	▸ Direction des Déchets Industriels et des Substances Chimiques
DEBEC :	▸ Direction de l'Economie Bleue et de l'Environnement Côtier
DEPS :	▸ Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques
DEVRSO :	▸ Direction de l'Economie Verte et de la Responsabilité Sociétale des Organisations
DGDDTE :	▸ Direction Générale du Développement Durable et de la Transition Ecologique
DGE :	▸ Direction Générale de l'Environnement
DID :	▸ Direction de l'Informatique et de la Documentation
DLCCTE :	▸ Direction de la Lutte contre le Changement Climatique et de la Transition Ecologique
DPEDD :	▸ Direction de la Promotion et de l'Education au Développement Durable
DPN :	▸ Direction de la Protection de la Nature
DPSDD :	▸ Direction des Politiques et Stratégies de Développement Durable
DQEP :	▸ Direction de la Qualité de l'Environnement et de la Prévention des Risques
DRH :	▸ Direction des Ressources Humaines
FEREADD :	▸ Fédération des Réseaux et Associations de l'Energie, de l'Environnement et du Développement Durable
FIPME :	▸ Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises
FIRCA :	▸ Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
GEPCI :	▸ Groupement des Editeurs de Presse de Côte d'Ivoire
HACA :	▸ Haute Autorité à la Communication Audio visuelle
l'ARDCI :	▸ Association des Régions et District de Côte d'Ivoire
MEMADRPV :	▸ Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières
MENA :	▸ Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESRS :	▸ Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFP :	▸ Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
MINEDDTE :	▸ Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique
OIPR :	▸ Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONG :	▸ Organisation Non Gouvernementale
OSC :	▸ Organisation de la Société Civile
QNEDDTE :	▸ Quinzaine Nationale de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique
RICED :	▸ Réseau Ivoirien des Communicateurs pour l'Environnement et le Développement Durable
RSE :	▸ Responsabilité Sociétale des Entreprises
UNESCO :	▸ Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNJCI :	▸ Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire
UVICOCI :	▸ Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire

● Mot du Ministre

Chers acteurs de développement durable,

Résolument engagé sur les sentiers de l'excellence, conformément à la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA et sous le leadership de Monsieur le Premier Ministre, Robert Beugré MAMBE, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique a initié d'importantes réformes ambitieuses à travers son Plan Stratégique de Développement 2024-2026. Parmi ces actions majeures, figure l'adoption du nouveau code de l'environnement, qui vise à répondre efficacement aux enjeux environnementaux et à assurer un avenir durable pour les générations futures.

Parallèlement, plusieurs initiatives et activités sont menées par les parties prenantes en faveur du développement durable et la transition écologique. Cela a le bénéfice de créer un engouement et une synergie de tous autour de la question de la protection de l'environnement et de la prise en compte de la vulnérabilité due aux changements climatiques dans les actes quotidiens.

Il apparaît donc impératif d'encourager et de récompenser les initiatives qui contribuent à la protection de l'environnement, à la préservation des ressources naturelles, à la lutte contre les effets des changements climatiques et à l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est dans cette optique que j'ai instauré le Prix du meilleur acteur de développement durable, dénommé « IVOIRE ECO AWARDS ».

Ce prix vise à valoriser et à reconnaître les efforts, ainsi que les réalisations des acteurs engagés dans des projets de développement durable. Il se veut un tremplin pour promouvoir les bonnes pratiques, encourager l'innovation et sensibiliser davantage aux enjeux environnementaux.

Le présent Guide définit les modalités et les conditions d'organisation de ce prix, afin d'assurer transparence, équité et rigueur tout au long du processus de sélection et d'attribution des récompenses. Il présente également les organes de gouvernance et les critères de participation et d'attribution du Prix du meilleur acteur de développement durable de Côte d'Ivoire.

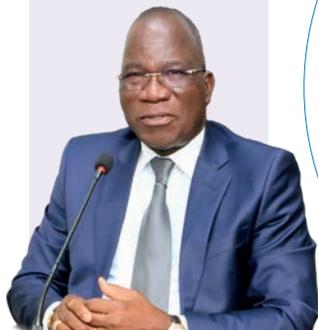
Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous nos partenaires pour leur soutien indéfectible et leur engagement à nos côtés. Leur contribution est essentielle à la réussite de cette initiative et à la promotion d'un développement durable en Côte d'Ivoire.

Comme le disait Wangari Maathai : « Il n'y a pas de plus grande révélation de l'âme d'une société que la manière dont elle traite son environnement. » Ensemble, nous pouvons révéler la grandeur de notre société en bâtissant un avenir plus vert et plus durable.

Que ce prix soit un appel au dynamisme collectif pour bâtir ensemble une société résiliente face aux défis écologiques qui se dressent devant nous.

Merci pour votre engagement exemplaire envers notre planète et ses habitants !

Avec mes salutations les plus distinguées.



ASSAHORE Konan Jacques
**Ministre de l'Environnement,
du Développement Durable et
de la Transition Écologique**

Présentation du Prix



La Côte d'Ivoire, comme de nombreux pays en développement, fait face à des défis environnementaux croissants tels que la déforestation, la gestion des déchets, la pollution de l'air et de l'eau, ainsi que les impacts du changement climatique. Ces défis menacent les écosystèmes naturels et la santé des populations.

Pour y répondre, la Côte d'Ivoire a adhéré à plusieurs conventions internationales et mis en place des politiques et programmes, notamment un nouveau code de l'environnement. Malgré ces efforts, des problèmes persistent, comme les dépôts sauvages d'ordures, l'utilisation de sachets plastiques à usage unique, et la gestion insatisfaisante des déchets.

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique reconnaît l'importance de promouvoir des initiatives locales et innovantes. Il envisage de créer les « Ivoire Eco Awards » pour récompenser les acteurs exemplaires du développement durable. Ce prix vise à valoriser les efforts des entreprises, ONG, communautés et individus qui mettent en œuvre des solutions concrètes aux défis environnementaux, encourageant ainsi une prise de conscience collective et des pratiques durables pour un développement harmonieux.



Objectif Général

Récompenser et promouvoir les acteurs locaux qui contribuent de manière significative à la protection de l'environnement et à la promotion de pratiques durables par la mise en œuvre des initiatives écologiques exemplaires.



Objectifs Spécifiques

- > Sensibiliser les acteurs sur les enjeux de la protection de l'environnement et de la durabilité ;
- > Encourager les pratiques de gestion durable des ressources naturelles ;
- > Favoriser l'innovation et la créativité dans les projets écologiques ;
- > Promouvoir les bonnes pratiques et la coopération entre différents acteurs ;
- > Accompagner les acteurs dans leur démarche de transition écologique ;
- > Récompenser les meilleurs acteurs de développement durable.



Cibles

- › **Secteur privé** : Petites, moyennes et grandes entreprises ;
- › **Collectivités locales** : Communes, Régions ;
- › **OSC** : ONG, Fondations et associations ;
- › **Secteur public** : Structures administratives publiques ;
- › **Institutions éducatives** : Écoles, universités et centres de formation ;
- › **Médias** : Organes de presse et communicateurs ;
- › **Acteurs du secteur agricole** : Agriculteurs et coopératives agricoles ;
- › **Innovateurs et entrepreneurs** : Individus ou startups développant des solutions technologiques pour un avenir durable.

● Organisation du prix

Institution et périodicité du Prix

Il est institué un Prix annuel désignant les meilleurs acteurs de développement durable. L'acte de lancement de ce prix précise le chronogramme de son déroulement.

Le Prix des meilleurs acteurs de développement durable est dénommé : « **Ivoire Eco Awards** ».

Organes de gestion du Prix

Ce prix est organisé par quatre (4) organes suivants :

- › le Comité de pilotage ;
- › le Secrétariat Exécutif ;
- › le Comité de Sélection ;
- › le Comité Partenariat.

● Composition et missions des organes

Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage est l'instance de gouvernance clé pour le suivi stratégique et la prise de décisions importantes du prix. Il est composé comme suit :

- › le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique ou son représentant ;
- › le Directeur Général de l'Environnement ou son représentant ;
- › le Directeur Général du Développement Durable et de la Transition Ecologique ou son représentant ;
- › le Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves ou son représentant ;
- › le Directeur de l'Agence Nationale De l'Environnement ou son représentant ;
- › le Directeur du Centre Ivoirien Antipollution ou son représentant ;
- › un représentant du secteur public ;
- › un représentant du secteur privé ;
- › un représentant de la Société Civile ;
- › un représentant des médias.



Le Comité de Pilotage est présidé par le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique ou son représentant.

Il est chargé de superviser l'ensemble du projet, prendre des décisions stratégiques et assurer la bonne direction du Prix. Il a pour missions de :

- › définir les orientations stratégiques du Prix ;
- › superviser l'ensemble des activités des autres organes ;
- › prendre les décisions importantes concernant l'organisation et le déroulement du Prix.



Secrétariat Exécutif

Le Secrétariat Exécutif assure la coordination administrative et technique des activités du Prix. Il est composé comme suit :

- › le Directeur de la Promotion et de l'Éducation au Développement Durable ;
- › un représentant du CIAPOL ;
- › un représentant de l'ANDE ;
- › un représentant de l'OIPR ;
- › un représentant de la DGGDTE ;
- › un représentant de la DGE ;
- › deux représentants de la DID ;
- › un représentant de DCRP ;
- › deux représentants du Cabinet ;
- › un représentant de la Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques ;
- › un représentant de la Direction du Contrôle et de la Sécurité Environnementale ;
- › trois assistants administratifs.

Le Secrétariat Exécutif est dirigé par un Secrétaire Exécutif nommé par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique.



Il a pour missions de :

- › planifier et suivre le déroulement effectif du concours ;
- › élaborer et veiller au respect des textes et des dispositions réglementaires du concours ;
- › assurer la gestion et la coordination administrative du concours ;
- › fournir les supports ou formulaires du concours ;
- › réceptionner les candidatures pour les transmettre au Comité de Sélection ;
- › publier les résultats du concours ;
- › traiter les réclamations en premier ressort ;
- › rédiger le procès-verbal du résultat définitif ;
- › gérer les communications internes et externes, organiser les réunions, et maintenir les dossiers ;
- › préparer les documents nécessaires pour les réunions et les activités du Comité de Pilotage ;
- › assurer la logistique quotidienne, y compris la gestion des fournitures et des équipements ;
- › veiller à ce que les tâches assignées aux différents organes soient réalisées dans les délais impartis ;
- › préparer des rapports réguliers sur l'avancement du projet et documenter toutes les étapes importantes ;
- › maintenir les archives et les dossiers relatifs au Prix.
- › suivre la mise en œuvre des projets des lauréats ;
- › évaluer l'impact des initiatives récompensées ;
- › proposer des améliorations pour les éditions futures du prix.



Comité de Sélection

Le Comité de Sélection est chargé d'examiner les candidatures et de sélectionner les lauréats. Il est composé de jurys sectoriels :

Jury de la meilleure entreprise éco-citoyenne

- › deux représentants de l'ANDE ;
- › un représentant de la DGE (DDISC) ;
- › un représentant de la DGDDTE (DEVRSO) ;
- › un représentant DCSE ;
- › six représentants du CIAPOL ;
- › un représentant CGECI ;
- › un représentant FIPME ;
- › un représentant FERREADD.

Jury de la Collectivité locale la plus verte

- › un représentant DCSE ;
- › un représentant de la DGE (DPN) ;
- › deux représentants de la DGDDTE (DPEDD-DPSDD) ;
- › un représentant du CIAPOL ;
- › un représentant de l'ANDE ;
- › un représentant de l'OIPR ;
- › un représentant de l'ARDCI ;
- › un représentant de l'UVICOCI.

Jury de l'organisation sociale écoresponsable

- › un représentant de la DGE (DQEPR) ;
- › un représentant de la DGDDTE (DPEDD) ;
- › un représentant de l'ANDE ;
- › un représentant de l'OIPR ;
- › un représentant du CIAPOL ;
- › un représentant de la Convention de la Société Civile Ivoirienne ;
- › un représentant FEREADD.

Jury de l'administration publique écoresponsable

- › un représentant de l'Inspection Générale du MINEDDTE ;
- › trois représentants de la DGDDTE (DPEDD – DEVRSD- DPSDD) ;
- › un représentant DCSE ;
- › un représentant DRH du MINEDDTE ;
- › un représentant de la CNDD ;
- › un représentant de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme.

Jury de l'Ecole ou (Campus) Vert(e) et Durable

- › trois représentants de la DGDDTE (DPEDD- DPSDD) ;
- › un représentant de la DGE ;
- › un représentant de la DCRP du MINEDDTE ;
- › un représentant de l'OIPR ;
- › un représentant du Bureau de l'UNESCO- Abidjan ;
- › un représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- › un représentant du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;
- › un représentant du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

Jury du meilleur communicateur en environnement et développement durable

- › deux représentants de la DCRP du MINEDDTE ;
- › deux représentants de la DGDDTE (DPEDD-DPSDD) ;
- › un représentant de la DGE ;
- › un représentant CNDD ;
- › un représentant du Ministère de la Communication ;
- › un représentant du HACA ;
- › un représentant de l'ANP (Autorité Nationale de la Presse) ;
- › un représentant de l'UNJCI ;
- › un représentant du GEPCI (Groupement des Editeurs de Presse de Côte d'Ivoire).

Jury du meilleur acteur agricole écoresponsable

- › un représentant de la DGE (DEBEC) ;
- › un représentant de l'OIPR ;
- › un représentant de l'ANDE ;
- › un représentant du CIAPOL ;
- › un représentant de l'ANADER ;
- › un représentant du FIRCA ;
- › un représentant du MEMADRPV.



Jury de la startup innovante durable

- › trois représentants de la DGDDTE (DEVRSO-DLCCTE-DPEDD) ;
- › un représentant de la DGE ;
- › un représentant de la DID ;
- › un représentant de la DCRP ;
- › un représentant du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle, et du Service Civique ;
- › un représentant du Ministère de l'Economie Numérique.

Le Comité de Sélection est chargé de :

- › définir les critères de sélection des candidats ;
- › analyser les dossiers de candidature selon les critères établis ;
- › identifier les candidats potentiels ;
- › assurer un processus de sélection équitable et transparent ;
- › évaluer les finalistes et choisir les lauréats ;
- › utiliser des critères objectifs et transparents pour juger les candidatures ;
- › discuter et délibérer pour arriver à un consensus sur les gagnants ;
- › rendre une décision motivée ;
- › recevoir en dernier ressort les réclamations relatives au concours.

La présidence du Comité de Sélection est assurée par l'Inspecteur Général du MINEDDTE ou son représentant. Il est assisté par le représentant de la DAJC et un Conseiller Technique nommé par Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique.

Comité Partenariat

Le Comité Partenariat comprend :

- › le Chef de Cabinet du Ministre ;
- › le Directeur des Affaires Financières ;
- › le Directeur de la Coopération et de la Mobilisation des Financements ;
- › le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux.

Le Comité Partenariat est chargé de :

- › gérer les aspects financiers et budgétaires du Prix ;
- › rechercher et gérer les partenariats et les sponsors ;
- › assurer la transparence financière et la bonne utilisation des fonds.
- › Le Comité Partenariat est dirigé par le Chef de Cabinet du Ministre.

Catégorie de Prix

Les différentes catégories du Prix sont notamment :

- › le Prix de la meilleure entreprise écocitoyenne ;
- › le Prix de la Collectivité locale la plus verte ;
- › le Prix de l'organisation sociale écoresponsable ;
- › le Prix de l'administration publique écoresponsable ;
- › le Prix de l'Ecole ou (campus) Vert(e) et Durable ;
- › le Prix du meilleur communicateur en environnement et développement durable ;
- › le Prix du meilleur acteur agricole durable ;
- › le Prix de la startup innovante.

Un **super prix (spécial)** peut être attribué par le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique à tout candidat qui se serait particulièrement distingué.



Conditions de participation

- › **être une entreprise du secteur privé** démontrant des pratiques durables, telles que la réduction des émissions de carbone, l'utilisation de matériaux recyclés, et des initiatives de responsabilité sociale des entreprises (démarche RSE) ;
- › **être une organisation de la société civile** formellement constituée et œuvrant activement pour la protection de l'environnement et le développement durable, avec des projets concrets et mesurables dans des domaines comme la conservation de la biodiversité, l'éducation environnementale, ou le développement communautaire durable etc. ;
- › **être une collectivité locale en Côte d'Ivoire** (Commune, Région) ayant des initiatives communautaires qui favorisent la durabilité, comme des programmes de gestion des déchets, des projets de reboisement, des campagnes de sensibilisation environnementale etc. ;
- › **être une Structure du secteur public** ayant des programmes exemplaires en matière de développement durable, tels que des politiques de gestion durable des ressources naturelles, des initiatives de réduction de la pollution, des programmes de soutien aux énergies renouvelables et l'existence d'un Comité de Développement Durable ;
- › **être une Institution éducative** (Ecoles, Universités et Centres de formation) impliquée dans des projets écologiques, comme des programmes de formation en développement durable, des recherches sur les technologies vertes, des initiatives de campus ou écoles verts et des programmes de sensibilisation aux écogestes ;
- › **être un Média** ayant prouvé son engagement continu envers les objectifs de développement durable, à travers des reportages, des campagnes de sensibilisation, ou des initiatives spécifiques et montrer comment leurs actions ou leurs publications ont eu un impact positif sur le développement durable et ont introduit des innovations dans ce domaine ;
- › **être acteur du secteur agricole** (agriculteurs et coopératives agricoles) utilisant des pratiques respectueuses de l'environnement, telles que l'agriculture biologique, la gestion durable des sols, ou des techniques de conservation de l'eau etc. ;
- › **être innovateur et entrepreneur** (individus ou startup) développant des solutions technologiques innovantes pour un avenir durable en matière d'énergie propre, de technologies de recyclage, ou d'applications pour la gestion durable des ressources ;
- › **avoir mis en place des initiatives écologiques** au cours des deux dernières années ;
- › **soumettre un dossier de candidature** détaillant les initiatives écologiques mises en place.



Critères d'évaluations

Les critères d'évaluation pour chaque catégorie sont définis par un Comité de Sélection. Toutefois, l'évaluation tient compte de : l'impact environnemental, l'innovation et la créativité, la participation communautaire, la durabilité et la résilience, la répliquabilité, la conformité à la réglementation, les résultats mesurables.

Les candidatures sont évaluées selon les secteurs énumérés dans le tableau ci-dessous.

RUBRIQUES	ACTIVITES
Gestion des Déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▶ existence de programmes de tri sélectif et de recyclage ▶ initiatives pour réduire la production de déchets ▶ campagnes de sensibilisation sur la gestion des déchets
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ utilisation d'énergies renouvelables ▶ programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics ▶ initiatives pour réduire la consommation d'énergie
Eau	<ul style="list-style-type: none"> ▶ programmes de gestion durable de l'eau ▶ initiatives pour réduire la consommation d'eau ▶ mesures pour améliorer la qualité de l'eau
Espaces Verts	<ul style="list-style-type: none"> ▶ création et entretien d'espaces verts ▶ initiatives pour protéger et promouvoir la biodiversité locale ▶ accessibilité des espaces verts pour le public
Mobilité Durable	<ul style="list-style-type: none"> ▶ amélioration et promotion des transports en commun ▶ initiatives pour promouvoir la marche, le vélo, etc. ▶ programmes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports
Éducation et Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ initiatives pour éduquer les citoyens sur les pratiques écologiques ▶ collaboration avec des écoles, des ONG, et d'autres organisations pour promouvoir la durabilité
Innovation et Technologie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ adoption de nouvelles technologies pour améliorer la durabilité ▶ mise en œuvre de projets innovants pour résoudre des problèmes environnementaux
Participation Communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ initiatives pour encourager la participation active des citoyens dans les projets écologiques ▶ programmes de volontariat pour des actions environnementales
Politiques et Réglementations	<ul style="list-style-type: none"> ▶ mise en place de politiques locales favorisant la durabilité ▶ respect des réglementations environnementales
Résilience et Adaptation au Changement Climatique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ développement de plans pour faire face aux impacts du changement climatique ▶ initiatives pour adapter les infrastructures et les pratiques aux nouvelles conditions climatiques
Protection de la Faune et de la Flore	<ul style="list-style-type: none"> ▶ initiatives pour protéger et restaurer les habitats naturels ▶ efforts pour protéger les espèces menacées et promouvoir la biodiversité

Grilles de Notation

Voir annexe 1.

Dossier de Candidature

Voir annexe 2.

Déroulement du concours

- 
- › **1. Lancement du concours** : Une cérémonie officielle de lancement du Prix est organisée sous l'égide de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique.
 - › **2. Soumission des candidatures** : Les organisations ou candidats intéressés doivent soumettre en ligne sur le site web dédié, un dossier de candidature détaillant leurs initiatives écologiques.
 - › **3. Évaluation** : Un comité de sélection évaluera les candidatures sur la base des critères définis.
 - › **• Notation** : Chaque critère sera noté sur une échelle de 1 à 10, avec des points attribués en fonction de l'impact et de l'efficacité des initiatives. Une grille d'évaluation est proposée pour assurer la cohérence et l'objectivité des notes.
 - › **• Pondération** : Les critères peuvent être pondérés en fonction de leur importance relative.
 - › **4. Visites de terrain** : Des visites de terrain sont organisées pour vérifier les informations fournies dans les dossiers de candidature. Les experts rencontreront les responsables locaux et inspecteront les initiatives sur place avec le concours des DREDDTE.
 - › **5. Délibérations du Comité de Sélection** : Le Comité de Sélection a pour mission entre autres d'analyser les dossiers de candidature selon les critères établis, d'identifier les candidats potentiels, d'évaluer les finalistes et choisir les lauréats et rendre une décision motivée. Il se réunira pour discuter des résultats et finaliser les scores. Les candidats seront classés en fonction de leurs scores globaux. Il procède ensuite au classement des candidats par ordre de mérite.
 - › Un procès-verbal est établi et transmis au Secrétariat Exécutif par le président du Comité de Sélection.
 - › Il convient de préciser que les décisions du Comité de Sélection sont discrétionnaires et ne sont susceptibles d'aucun recours.
 - › **6. Transmission des résultats**
 - › La transmission des résultats est faite au Secrétariat Exécutif par le Comité de Sélection.
 - › **7. Confidentialité des résultats**

Les résultats des délibérations sont tenus confidentiels par les différents organes constituant l'organisation du concours jusqu'à leur proclamation.

Les résultats sont proclamés lors de la cérémonie officielle de remise de prix est organisée chaque année dans le mois de juin lors de la QNEDDTE.

● Récompenses

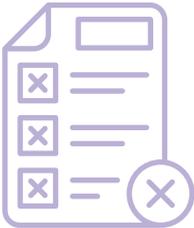


Les récompenses associées à "Ivoire Eco Awards" pourraient inclure plusieurs formes de reconnaissance et de soutien pour encourager les acteurs à poursuivre leurs efforts en matière de développement durable. Les lauréats pourraient recevoir :

- › un trophée et un certificat de reconnaissance ;
- › des subventions ou des financements ;
- › une visibilité et promotion ;
- › des partenariats et collaborations ;
- › des sessions de formation et de renforcement des capacités ;
- › l'accès à des ressources techniques ;
- › des invitations à des événements et conférences.

Les lauréats peuvent recevoir d'autres récompenses laissées à l'appréciation du Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique.

● Suspension ou annulation du concours



Le concours peut être suspendu ou annulé sur instruction du Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique pour l'une des raisons suivantes :

1. Non-Conformité aux Règlements :

- › Si les participants ou les organisateurs ne respectent pas les règles et les critères établis pour le concours ;
- › si des irrégularités ou des fraudes sont découvertes dans le processus de sélection ou de nomination des candidats.

2. Problèmes Financiers :

- › En cas de manque de financement ou de ressources nécessaires pour organiser le concours de manière adéquate ;
- › si des sponsors ou des partenaires financiers se retirent, rendant impossible la poursuite du concours.

3. Situations d'Urgence :

- › En cas de catastrophes naturelles, de crises sanitaires (comme une pandémie) ou d'autres situations d'urgence qui empêchent la tenue du concours ;
- › si des troubles politiques ou sociaux rendent la tenue du concours dangereuse ou impraticable.

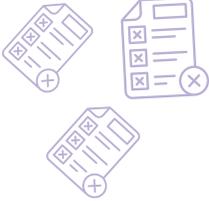
4. Décisions Politiques :

- › Si le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique décide, pour des raisons stratégiques ou politiques, de suspendre ou d'annuler le concours ;
- › si des changements dans les priorités gouvernementales ou les politiques environnementales justifient la suspension ou l'annulation.



5. Manque de Participation :

- › si le nombre de participants est insuffisant pour garantir une compétition équitable et représentative ;
- › si la qualité des candidatures reçues ne répond pas aux standards attendus pour le concours.



6. Problèmes Logistiques :

- › si des problèmes logistiques majeurs surviennent, tels que des difficultés dans l'organisation des événements ou des cérémonies de remise des prix.

● Cérémonie de remise du Prix

Une cérémonie officielle de remise de prix est organisée chaque année dans le mois de juin lors de la QNEDDTE.

● Modification et gestion des imprévus

Le présent guide peut être modifié par le Secrétariat Exécutif en cas de besoin.

Toute question non prévue par le présent guide sera tranchée par le Comité de Pilotage.



ANNEXES 01

GRILLE DE NOTATION

MEILLEURE ENTREPRISE ÉCOCITOYENNE

N°	CRITÈRES	NBRE PTS
01	Qualité de la présentation du dossier de candidature	10
02	Acte administratif délivré par le MINEDDTE (ANDE et CIAPOL) Photocopie de l'Arrêté d'exploiter ou récépissé de déclaration) Arrêté d'approbation de l'évaluation environnementale réalisée ou un audit environnemental à jour Photocopie reçu de paiement des redevances CIAPOL (2023-2024)	10
03	Réalisation des mesures de bruits et la transmission pour l'année 2024 (pour ceux qui en produisent) Rapport de réalisation semestrielle des mesures de bruits si nécessaire et transmission au CIAPOL pour l'année 2023 ou 2024	10
04	Gestion des eaux usées issues du process (pour ceux qui en produisent) Station d'épuration fonctionnelle Autre système de gestion	10
05	Traitement utilisé pour la dépollution des eaux résiduaires Traitement biologique ou Traitement chimique ou Traitement physico-chimique	10
06	Réalisation des bilans semestriels de pollution des eaux avant rejet pour l'année 2024 Rapport de Conformité aux valeurs autorisées délivré par les structures agréées 1er et 2ème semestre Preuve de transmission des bulletins d'analyses au CIAPOL 1er et 2ème semestre	10
07	Gestion des eaux d'usée issues du process (pour ceux qui en produisent) Rejet systématique dans le milieu naturel après dépollution Enlèvement par un tiers Réutilisation des eaux traitées	10
08	Gestion des émissions gazeuses issues du process (pour ceux qui en émettent), la source d'alimentation de la ou des chaudières Existence de cheminées à filtre Type d'énergie utilisée comme source d'alimentation de la ou des chaudières	10
09	Réalisation des bilans d'émission atmosphériques et transmission des bulletins au CIAPOL pour l'année 2024 Rapport de bilans d'émission atmosphériques pour les deux semestres Preuve de la transmission des bulletins au CIAPOL pour les deux semestres	10
10	Gestion et recyclage des déchets solides ou des rebuts et des déchets dangereux issus du process Valorisation des déchets au sein de l'unité Valorisation des déchets par un tiers agréé par le MINEDDTE Recyclage des déchets au sein de l'unité en source d'énergie ou autre Recyclage des déchets par un tiers agréé par le MINEDDTE Etablissement de la fiche de déclaration semestrielle des déchets (DSD) et transmission au CIAPOL pour l'année 2024 Périodicité d'enlèvement des déchets par un tiers autorisé	10
11	Enlèvement et mise en décharge des déchets banals Existence d'un parc géré écologiquement (couvert, bétonné et compartimenté et photo à l'appui) Existence de tris sélectifs Recyclage ou valorisation des déchets banals	10

12	<p>Intégration effective du développement durable dans le système managérial de l'unité Existence d'une politique environnementale Certification à des normes environnementales Nombre de certificats (ISO 14001 V 2015 ; 9001 V 2015) Date d'Obtention) Autres Certificats Existence d'un service en charge des questions environnementales Existence de marquage au sol Affichage des consignes de sécurité</p>	10
13	<p>Mesures sécuritaires et conditions de travail Attestation de mise à jour CNPS Existence d'équipements de protection individuelle avec preuve (EPI) Existence d'un comité santé sécurité au travail Vestiaires, infirmeries Preuve de la Sensibilisation du personnel au port des EPI Existence de moyens de lutte en cas d'incendie ou d'explosion avec preuve Existence d'une équipe de première ou seconde intervention (Certificat de formation des EPI et ES) Existence d'un plan d'opération interne (POI) ou plan d'urgence simplifié (PUS) validé pour intervenir en cas de sinistre (Date de Réalisation) Réalisation d'exercices de simulation en 2024 Accidents, incendie ou explosion au cours de l'année 2024 au sein de l'entreprise Nombre et gestion de l'accident</p>	10
14	<p>Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) Réalisation sociale ou don à la population (énumérez) Réalisation sociale pour les employés de l'entreprise (énumérez)</p>	10
15	<p>Argument Si vous êtes parmi les lauréats du prix d'excellence, à quoi servirait votre gain ?</p>	10
16	<p>Innovation et créativité Introduction de solutions novatrices pour résoudre les problèmes environnementaux et sociaux</p>	
17	<p>Intégration d'une politique du genre Prise en compte du genre dans les politiques et programmes de l'Entreprise</p>	
18	<p>Réduction de la consommation énergétique ·Existence de dispositifs d'économie d'énergie (éclairage LED, isolation). ·Optimisation énergétique des bâtiments (isolation, éclairage LED). ·Utilisation d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse). ·Réduction de la consommation d'énergie dans les infrastructures publiques. ·Installation de systèmes pour la récupération et la réutilisation de l'eau ·Réduction des pertes et optimisation de l'utilisation d'eau potable. ·Programme visant à réduire la consommation d'eau potable ·Changer de façon immédiate les robinets défectueux</p>	
TOTAL		/180



COLLECTIVITÉ LOCALE LA PLUS VERTE

N°	CRITÈRES	NBRE PTS
01	Protection de la biodiversité Actions pour la préservation de la faune et de la flore : Initiatives pour protéger et restaurer les habitats naturels Efforts pour protéger les espèces menacées et promouvoir la biodiversité Conservation des espaces verts et écosystèmes locaux Création et entretien d'espaces verts Accessibilité des espaces verts pour le public	10
02	Gestion durable de l'eau Réduction de la consommation d'eau potable (programme de sensibilisation, équipements économes) Programmes de gestion durable de l'eau Initiatives pour réduire la consommation d'eau Mesures pour améliorer la qualité de l'eau Système de récupération et de réutilisation des eaux pluviales. Existence d'un système de traitement et de réutilisation des eaux usées Initiatives de protection des cours d'eaux	10
03	Réduction et valorisation des déchets Existence de programmes de tri sélectif et de recyclage Initiatives pour réduire la production de déchets Campagnes de sensibilisation sur la gestion des déchets Mode d'élimination des déchets	10
04	Promotion des énergies renouvelables Utilisation d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse) Programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (isolation, éclairage ; réduction de la consommation énergétique)	10
05	Mobilité Durable Amélioration et promotion des transports en commun Initiatives pour promouvoir la marche, le vélo, etc. Programmes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports Création d'infrastructures de mobilité souple	10
06	Résilience et Adaptation au Changement Climatique Développement de plans pour faire face aux impacts du changement climatique Initiatives pour adapter les infrastructures et les pratiques aux nouvelles conditions climatiques	10
07	Éducation et sensibilisation environnementale Programmes éducatifs et campagnes de sensibilisation (action pour informer et éduquer les citoyens sur les pratiques éco responsables). Organisation d'événements verts (journée de l'environnement, ramassage d'ordure par les populations, planting etc) Collaboration avec des écoles, des ONG, et d'autres organisations pour promouvoir la durabilité	10
08	Participation Communautaire Initiatives pour encourager la participation active des citoyens dans les projets écologiques Programmes de volontariat pour des actions environnementales	10
09	Développement économique et innovation Soutien aux entreprises locales et à l'entrepreneuriat Promotion de l'innovation technologique et sociale Développement des infrastructures économiques Création d'emplois durables	10
10	Actions publiques et qualité de vie Qualité des infrastructures de loisirs et culturelles Accès aux services publics essentiels (éducation, santé etc) Politique d'inclusion sociale et soutien aux populations vulnérables Sécurité et tranquillité publique	10
TOTAL		/100

ORGANISATION SOCIALE ECORESPONSABLE

N°	CRITÈRES	NBRE PTS
01	Impact environnemental Contribution significative à la protection de l'environnement, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la promotion de la biodiversité	30
02	Innovation et créativité Introduction de solutions novatrices pour résoudre des problèmes environnementaux et sociaux	10
03	Engagement communautaire Participation active des communautés locales dans les projets, renforcement des capacités locales et amélioration des conditions de vie	20
04	Viabilité et durabilité Capacité à maintenir et à étendre les initiatives sur le long terme, avec des résultats tangibles et mesurables	10
05	Transparence et responsabilité Gestion transparente des ressources et des financements, avec des mécanismes de reddition de comptes clairs	10
06	Partenariats et collaborations Établissement de partenariats efficaces avec d'autres organisations, institutions et acteurs locaux pour maximiser l'impact	20
	TOTAL	/100

ADMINISTRATION PUBLIQUE ECORESPONSABLE

N°	CRITÈRES	NBRE PTS
01	Réduction de la consommation énergétique Existence de dispositifs d'économie d'énergie (éclairage LED, isolation). Optimisation énergétique des bâtiments (isolation, éclairage LED). Utilisation d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse). Réduction de la consommation d'énergie dans les infrastructures publiques.	10
02	Gestion durable de l'eau Installation de systèmes pour la récupération et la réutilisation de l'eau Réduction des pertes et optimisation de l'utilisation d'eau potable. Programme visant à réduire la consommation d'eau potable Changer de façon immédiate les robinets défectueux	10
03	Réduction et valorisation des déchets Mise en œuvre de politiques de tri sélectif, recyclage et compostage. Politique visant à réduire les déchets à la source (zéro déchet).	10
04	Mobilité durable et transport Action à encourager à l'usage des transports publics ou au covoiturage. Adoption de pratiques visant à réduire l'empreinte carbone des véhicules par l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides dans les services publics	10
05	Gestion des véhicules publics Entretiens et visites techniques des véhicules Assurer que les véhicules respectent les réglementations en vigueur (assurances, visites techniques...) Planification et suivi des entretiens périodiques (vidange, contrôle technique). Utilisation de logiciels pour optimiser la gestion de flotte (suivi GPS, application de planification...) Optimisation des trajets pour réduire les émissions de CO2.	10
06	Mise en place de politiques écoresponsables Existence d'un comité de développement durable Adoption d'une stratégie environnementale officielle avec des objectifs mesurables. Intégration des principes de développement durable dans les projets publics.	20



07	Projet innovant et impact local Action concrète pour la préservation de l'environnement (reboisement, biodiversité). Programme ayant un impact direct sur les citoyens (éducation environnementale, infrastructures vertes).	10
08	Suivi et transparence Publication régulière de rapports sur les performances environnementales. Indicateurs clairs pour mesurer l'impact des initiatives.	10
09	Action de sensibilisation Organisation de campagnes éducatives sur l'environnement. Implication des agents de l'établissement dans des initiatives vertes (journées de nettoyage, plantation). Promouvoir le développement durable au sein de l'établissement. Coller des affiches et des pancartes de sensibilisation au non gaspillage de l'eau et de l'énergie dans les endroits clés de l'établissement.	10
TOTAL		100

ÉCOLE OU CAMPUS VERT (E) ET DURABLE

N°	CRITÈRES	PTS
01	Efficacité énergétique Utilisation d'énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie) Optimisation énergétique des bâtiments (isolation, éclairage LED). Affiche de sensibilisation indiquant l'arrêt de la lumière et des climatiseurs à la fin des cours	15
02	Gestion durable de l'eau Existence d'un système de traitement et de réutilisation des eaux usées (fosses septiques...); Existence d'un système de récupération des eaux pluviales pour alimenter les salles d'eau, arroser les jardins Programme visant à réduire la consommation d'eau potable Changer de façon immédiate les robinets défectueux Sensibiliser au non gaspillage de l'eau dans les toilettes par des écrits.	15
03	Gestion durable des déchets Approche innovante dans la gestion des déchets (équipements électriques et électroniques); Promotion de recyclage de la réutilisation et de la valorisation des déchets; Initiative visant à réduire la production de déchets Présence de bacs à déchets devant chaque bâtiment Tri sélectif des déchets; Initiatives pour diminuer les plastiques et atteindre le « zéro déchet ».	30
04	Éducation et sensibilisation au développement durable Encouragement à la participation active des communautés dans les projets écologiques (sensibilisation du public); Existence d'un club environnement fonctionnel; Programme pédagogique sur le développement durable (intégration de cours détaillé sur l'écologie, la biodiversité et la durabilité); Stratégie globale intégrant la durabilité dans la vision et la mission de l'établissement; Partenariats éducatifs avec des associations ou des ONG environnementales; Organisation d'événement comme des journées vertes, conférences ou ateliers; Campagne pour inciter les élèves, les étudiants et le personnel à adopter des pratiques durables; Implication des élèves, étudiants et enseignants dans des projets verts; Actions pour encourager l'utilisation de transports publics ou au covoiturage, politique visant à réduire l'empreinte carbone des trajets domicile-école/campus. Existence de projets innovants et reproductibles (agriculture urbaine) Utilisation d'indicateurs pour mesurer les progrès : consommation énergétique, consommation de l'eau et l'empreinte carbone; Présence de jardins ou espaces verts favorisant la biodiversité; Projets de préservation des écosystèmes locaux Plantations d'arbres, ruches sur le campus ou l'école Organisation de conférences sur le volet environnement, développement durable Sensibilisation à la protection de la faune et de la flore	40
TOTAL		/100

ANNEXES 01 **MEILLEUR COMMUNICATEUR EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N°	CRITÈRES	NBRE PTS
01	Qualité rédactionnelle Clarté et précision de la rédaction Texte fluide, compréhensible et sans ambiguïtés Absence de faute d'orthographe ou de syntaxe	10
02	Richesse du contenu Engagement sur les thématiques de l'environnement et des ODD Originalité des idées et profondeur de l'analyse Usage pertinent des citations et des références	10
03	Actions menées Publication régulière (d'articles, vidéos, podcast) sur les enjeux de l'environnement Promotion des solutions innovantes	10
04	Rigueur journalistique Fiabilité des informations Vérification des faits et sources crédibles Equilibre dans la couverture des points de vue	10
05	Éthique et déontologie Objectivité journalistique Respect des principes de neutralité et d'impartialité Absence de sensationnalisme ou de parti pris	10
06	Impact des productions sur la société Présentation de témoignage Contribution à l'éducation du public	10
07	Engagement et créativité Initiative et recherche Capacité à proposer des sujets originaux et pertinents Recherche approfondie et utilisation de données innovantes	10
08	Adaptabilité et innovation Utilisation de formats variés (vidéo, podcast, data journalisme, etc) Capacité à s'adapter à de nouveaux outils et technologies	10
09	Réaction du public Articles ayant suscité des discussions ou un intérêt significatif Nombre de vues, partages ou interactions	10
10	Qualité des interventions Interview ou avis d'experts Maîtrise ou connaissance des questions environnementales	10
TOTAL		/100

MEILLEUR ACTEUR AGRICOLE ECORESPONSABLE

N°	CRITÈRES	NBRE PTS
01	Réduction de l'empreinte carbone Adoption de pratiques agricoles limitant les émissions de CO2 (agriculture de conservation, agroforesterie). Utilisation d'équipements ou de technologies réduisant la consommation d'énergies fossiles.	10
02	Gestion durable des ressources Optimisation de l'usage de l'eau (irrigation efficace, récupération des eaux pluviales). Utilisation responsable des sols et préservation de leur qualité (réduction des intrants chimiques, couverture végétale).	10



03	Préservation de la biodiversité Intégration de pratiques favorisant la faune et la flore locales (haies, zones de refuge) Réduction de l'utilisation des pesticides et engrais chimiques	20
04	Recyclage et valorisation des déchets agricoles Mise en place de système pour réutiliser les résidus agricoles (compostage, méthanisation). Intégration de boucles de recyclage (énergies renouvelables, biomasse, biogaz).	10
05	Innovation technique ou technologique Développement ou utilisation de nouvelles technologies (capteurs, drones). Solution innovante applicable dans d'autres contextes agricoles ou régions	10
06	Créativité et prise en compte de défis environnementaux Innovation de manière proactive aux défis climatiques et environnementaux.	20
07	Amélioration des conditions de travail Réduction de la pénibilité pour les agriculteurs grâce à l'innovation. Intégration de la communauté dans le projet, partage de savoir-faire et retombées positives locales. Bénéfices pour les communautés y compris l'amélioration des conditions de vie et de travail des agriculteurs	10
08	Rentabilité économique et viabilité Capacité du projet à être durable financièrement Création de nouvelles opportunités économiques (emplois, filières locales). Valorisation des sous-produits agricoles ou industriels.	10
TOTAL		/100

MEILLEURE STARTUP INNOVANTE DURABLE

N°	CRITÈRES	NBRE PTS
01	Originalité de l'innovation Caractère unique, créatif et disruptif par rapport aux solutions existantes.	10
02	Technologie ou méthode utilisée Utilisation de technologies avancées ou de nouvelles méthodes. Intégration de solutions basées sur des technologies vertes (énergies renouvelables, recyclage avancé, biotechnologies).	10
03	Modèle économique durable Faisabilité financière à long terme et alignement avec les principes de l'économie circulaire. Capacité de la startup à étendre son activité à d'autres marchés ou régions.	10
05	Leadership et vision environnementale Engagement de la startup vis-à-vis des valeurs écologiques et durable. Expertise technique et stratégique pour mener à bien le projet.	10
06	Potentiel de croissance et d'évolutivité Capacité de la startup à étendre son activité à d'autres marchés ou régions.	10
07	Impact positif sur les communautés locales Amélioration des conditions de vie ou de travail grâce à la solution proposée.	10
08	Contribution à la préservation des ressources naturelles Efficacité dans la préservation de la biodiversité, des sols ou des écosystèmes naturels. Présentation claire et crédible du potentiel de rentabilité pour les partenaires financiers.	10
09	Réduction des émissions ou des déchets Capacité prouvée ou démontrée de réduction de l'empreinte carbone, des déchets, la consommation d'eau ou d'électricité ;	10

10	Pertinence pour résoudre un problème environnemental clé Contribution significative à des défis tels que le changement climatique, la gestion des déchets, ou la préservation de la biodiversité.	10
11	Impact positif sur la société Création d'emplois, inclusion sociale, amélioration des conditions de vie ou de travail. Capacité à démontrer les bénéfices attendus de l'innovation.	10
TOTAL		/110

MEILLEUR ACTEUR DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

N°	CRITÈRES	NBRE PTS
01	Présentation générale Nom et Prénoms de l'agent ; Direction ; Service ; Date de première prise de service ; Date de prise de service au poste actuel ; Emploi ; Fonction exercée ;	5
02	Conscience professionnelle et sociabilité Qualité du travail accompli ; Compétences ; Efficacité au travail ; Courtoisie ; Respect de la hiérarchie ; Bonne collaboration ; Travail en équipe.	30
03	Engagement professionnel Respect de la déontologie ; Esprit d'initiative ; Sens de la communication ; Tenue (vestimentaire et comportementale) ; Assiduité et ponctualité ; Loyauté.	30
04	Transparence et responsabilité Honnêteté et intégrité	15
05	Actions majeures réalisées pour la promotion du développement durable Contribution de l'action à l'adoption de gestes Eco responsables ; Sensibilisation à la protection de l'environnement ;	20
TOTAL		/100



ANNEXE 2

DOSSIERS DE CANDIDATURE

MEILLEURE ENTREPRISE ÉCOCITOYENNE

N°	LIBELLE
1	Lettre de motivation au Ministre de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique
2	Catalogue des réalisations (les deux dernières années)
3	Présentation de l'entreprise (date de création, organigramme, identité visuelle) ;
4	Curriculum Vitae (CV) du gérant
5	Photocopie CNI/ Passeport du gérant
6	Attestation de situation fiscale (datant de moins de trois mois)
7	Attestation de mise à jour CNPS (Situation de prévoyance Sociale à se procurer auprès de la CNPS)
8	Relevé du personnel
9	Photocopie du registre de commerce
10	Relevé d'identité bancaire
11	Déclaration fiscale d'existence
12	Attestation de régularité douanière (si usager du commerce extérieur datant de moins de trois mois)
13	Photocopie de l'acte administratif au titre des ICPE (arrêté d'exploiter ou récépissé de déclaration)
14	Photocopie du PV de validation ou de l'arrêté d'approbation des études environnementales réalisées
15	Rapport de bilan de pollution
16	Rapport de responsabilité sociétale
17	Photocopie de Certifications environnementales
18	Photocopie des fiches de Déclarations semestrielles de déchets
19	Rapport des Mesures sécuritaires
20	Photocopie des reçus de paiement des redevances CIAPOL (2022-2024)
21	Compte des résultats simplifiés pour les trois dernières années
22	Rapport annuel d'activités 2024
23	Documents justificatifs des critères de la grille de notation

COLLECTIVITÉ LOCALE LA PLUS VERTE

N°	LIBELLE
1	Lettre de motivation au Ministre de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique
2	Catalogue des réalisations (les deux dernières années)
3	Présentation générale de la collectivité (nom, localisation géographique, Données démographiques officielles, Carte géographique de la collectivité) ;
4	Curriculum Vitae (CV) du premier Responsable
5	Photocopie CNI/ Passeport du premier responsable
6	Organigramme de la collectivité locale
7	Copies des politiques et stratégies environnementales adoptées à court, moyen et long terme, Rapports de réunions de conseil (municipal ou régional) où ces engagements ont été discutés
8	Description des projets réalisés (deux ans) et en cours en matière de protection de l'environnement (gestion des déchets, qualité de l'air, biodiversité, Innovations et bonnes pratiques mises en œuvre etc.)
9	Attestation de mise à jour CNPS (Situation de prévoyance Sociale à se procurer auprès de la CNPS)
10	Relevé d'identité bancaire
11	Descriptif des projets réalisés (deux ans) et en cours en matière de protection de l'environnement (gestion des déchets, qualité de l'air, biodiversité, innovations et bonnes pratiques mises en œuvre etc.)
12	Conventions de Partenariats ou collaborations (Partenariats avec d'autres collectivités, ONG, entreprises, Projets collaboratifs et résultats obtenus etc.).
13	Documents justificatifs (Rapports, études, plan de localisation et des images d'espaces verts et autres documents prouvant les actions et résultats mentionnés et témoignages et lettres de soutien)
14	Rapport annuel d'activités de promotion du développement durable sur les deux dernières années
15	Documents justificatifs des critères de la grille de notation

ORGANISATION SOCIALE ECO RESPONSABLE

N°	LIBELLE
1	Lettre de motivation au Ministre de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique
2	Catalogue des réalisations
3	Présentation générale de l'organisation sociale
4	Organigramme de l'organisation sociale
5	Curriculum Vitae (CV) du premier Responsable
6	Photocopie CNI/ Passeport du premier Responsable
7	Photocopie de l'agrément d'existence ou du récépissé d'immatriculation
8	Photocopie des Statuts et Règlement Intérieur de l'Association, ONG ou fondation
9	Relevé du personnel
10	Attestation de mise à jour CNPS (Situation de prévoyance Sociale à se procurer auprès de la CNPS)
11	Relevé d'Identité Bancaire
12	Rapport annuel d'activités de promotion du développement durable sur les deux dernières années
13	Documents justificatifs des critères de la grille de notation



ADMINISTRATION PUBLIQUE ECO RESPONSABLE

N°	LIBELLE
1	Lettre de motivation au Ministre de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique
2	Présentation générale de l'Administration publique
3	Organigramme de l'Administration publique
4	Catalogue des réalisations
5	Relevé du personnel contractuel
6	Facture CIE et SODECI (2022-2024)
7	Attestation de mise à jour CNPS (Situation de prévoyance Sociale à se procurer auprès de la CNPS)
8	Relevé d'Identité Bancaire
9	Rapport annuel d'activités de promotion du développement durable sur les deux dernières années
10	Documents justificatifs des critères de la grille de notation

ECOLE OU (CAMPUS) LA VERT(E) ET DURABLE

N°	LIBELLE
1	Lettre de motivation au Ministre de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique
2	Présentation générale de l'école, du centre de formation ou de l'université
3	Organigramme de l'école, du centre de formation ou de l'université
4	Curriculum Vitae (CV) du premier responsable
5	Photocopie CNI/ Passeport du premier responsable
6	Documents de création et d'autorisation pour les écoles, les centres de formation ou les universités privées
7	Catalogue des réalisations
8	Charte de réduction des déchets
9	Rapport de gestion des déchets
10	Facture CIE et SODECI (2022-2024)
11	Plan d'assainissement
12	Images des espaces verts
13	Dispositions sanitaires
14	Preuve d'existence d'un club environnement
15	Relevé d'Identité Bancaire pour les écoles, centre de formation et universités privées
16	Rapport annuel d'activités de promotion du développement durable sur les deux dernières années
17	Documents justificatifs des critères de la grille de notation

ANNEXES 02 **MEILLEUR COMMUNICATEUR EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N°	LIBELLE
1	Lettre de motivation au Ministre de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique
2	Photocopie de la carte professionnelle de journaliste
3	Photocopie CMU
4	Curriculum Vitae (CV)
5	Photocopie CNI/ Passeport
6	Deux photographies couleurs (bonne netteté et bon contraste), l'une au format 3,5 cm x 4,5 cm et l'autre au format 13,0 cm x 18,0 cm.
7	Présentation du meilleur communicateur
8	Catalogue des réalisations et dates de publications (Rédaction d'articles, Reportage, Enquête, Interview traitant de l'environnement)
9	Documents justificatifs du catalogue des réalisations
10	Relevé d'Identité Bancaire

MEILLEUR ACTEUR AGRICOLE ECORESPONSABLE

N°	LIBELLE
1	Lettre de motivation au ministre de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique
2	Organigramme de l'innovation agricole (pour les coopératives)
3	Curriculum Vitae (CV) ou Attestation d'identité du Responsable
4	Photocopie CNI/ Passeport ou Attestation d'identité du Responsable
5	Présentation de la meilleure l'innovation agricole
6	Relevé d'Identité Bancaire
7	Relevé du personnel
8	Catalogue des réalisations
9	Attestation de mise à jour CNPS (Situation de prévoyance Sociale à se procurer auprès de la CNPS)
10	Compte des résultats simplifiés pour les trois dernières années
11	Rapport annuel d'activités de promotion du développement durable sur les deux dernières années
12	Documents justificatifs des critères de la grille de notation



MEILLEURE STARTUP INNOVANTE DURABLE

N°	LIBELLE
1	Lettre de motivation au ministre de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique
2	La preuve de la propriété du projet (tout document qui prouve que le projet vous appartient)
3	Curriculum Vitae (CV) ou Attestation d'identité du Responsable
4	Photocopie CNI/ Passeport ou Attestation d'identité du Responsable
5	Présentation de la meilleure startup innovante
6	Catalogue des réalisations
7	Relevé d'Identité Bancaire
8	Relevé du personnel
9	Deux photographies couleurs (bonne netteté et bon contraste), l'une au format 3,5 cm x 4,5 cm et l'autre au format 13,0 cm x 18,0 cm.
10	Attestation de mise à jour CNPS (Situation de prévoyance Sociale à se procurer auprès de la CNPS)
11	Compte des résultats simplifiés pour les trois dernières années
12	Rapport annuel d'activités de promotion du développement durable sur les deux dernières années
13	Documents justificatifs des critères de la grille de notation

MEILLEUR ACTEUR DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

N°	LIBELLE
1	Lettre de motivation au Ministre de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique
2	Présentation du candidat (Nom et Prénoms de l'agent, Direction, Service, Date de première de service, Date de prise de service au poste actuel, Emploi, Fonction exercée)
3	Curriculum Vitae (CV)
4	Rapport d'évaluation de l'agent par le Supérieur hiérarchique
5	Photocopie CNI/ Passeport ou Attestation d'identité
6	Photocopie de la CMU
7	Relevé d'Identité Bancaire
8	Catalogue des réalisations
9	Deux photographies couleurs (bonne netteté et bon contraste), l'une au format 3,5 cm x 4,5 cm et l'autre au format 13,0 cm x 18,0 cm
10	Documents justificatifs des critères de la grille de notation



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



LOI N° 2023-900 DU 23 NOVEMBRE 2023



SCANNEZ POUR
TÉLÉCHARGER LE CODE



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRIX DES MEILLEURS ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

GUIDE DE PARTICIPATION ET D'ORGANISATION

IVOIRE ECO AWARDS



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plateau-Cité Administrative, Tour A, 1er et 4ème Étages
Tel: 27 20 23 99 00 / 27 20 23 99 03
www.environnement.gouv.ci



Accéder au site du
concours